

Première séquence

L'HOMME GREC

A. LE CITOYEN

Au soir de sa vie, en grande partie consacrée à l'étude des systèmes politiques au sein du monde grec, Aristote, dans le préambule de la *Politique*, définit l'homme grec comme « un être qui vit en cité » ; il s'attache à montrer que « si la cité fut créée pour lui permettre de vivre, une fois constituée, elle lui permet de vivre bien », c'est-à-dire qu'elle est l'instrument qui lui permet de vivre une vie indépendante.

Cette notion de cité, indissociable de la culture et de la civilisation grecques, est complexe et revêt bien des significations.

Chez Homère déjà, le terme de *polis* pouvait être interprété de trois façons différentes : il s'agit, tour à tour de l'agglomération urbaine, de l'unité politique constituée par un État ou de l'ensemble des citoyens considérés comme un seul corps. Ces trois acceptions correspondraient respectivement aux termes *urbs*, *civitas* et *cives* dans le monde romain. Si l'ambiguïté du terme demeure en grec, il n'en demeure pas moins que, lorsqu'il s'agit de penser en termes politiques, le substantif de *polis* renvoie à l'unité politique et sociale qui sert de base au monde hellénique et qui lui sert à se distinguer du monde barbare.

Selon Aristote, la cité est le résultat de l'union politique réalisée entre plusieurs villages. L'union des bourgs de l'Attique, encore appelée *synoecisme*, qui a donné naissance à la cité athénienne, en est l'exemple le plus connu.

Bien des cités se caractérisent, à l'origine, par l'exiguïté de leur territoire : il s'agit, en fait, d'une petite zone de terres cultivables qui entourent l'agglomération principale, avec, éventuellement, quelques pacages ou des îlots côtiers. Les délimitations de ces territoires sont souvent floues et donnent lieu à des conflits, notamment entre bergers. Si une partie des

terres sont cultivées par des paysans libres, la plupart du temps, c'est la main-d'œuvre servile qui fournit le gros du travail. Il en va de même à la ville : la cité athénienne, en effet, affiche, contre toute attente, un certain mépris envers le travail manuel, à l'instar de ce que l'on voyait dans les cités aristocratiques. L'instauration du *misthos* par Périclès, pour tout citoyen chargé d'une fonction publique, contribua en grande partie à détourner les citoyens des activités productives pour rechercher ces charges. Ainsi, à Athènes, les métiers manuels furent-ils de plus en plus abandonnés aux esclaves et aux étrangers en résidence, les *météques*.

Les textes qui suivent sont extraits de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote, de l'*Aréopagitique* d'Isocrate et des *Acharniens* d'Aristophane.

☐ Texte 1

Aristote, 384-322, *Constitution d'Athènes, XLIII*

Né à Stagire, en Chalcidique, Aristote devient orphelin très jeune. En 367, il devient l'élève de Platon à l'Académie et il le restera jusqu'à la mort de ce dernier. Ensuite, il se rend en Troade, auprès du prince philosophe Hermias d'Atarnée. Mais ce dernier est assassiné et Aristote quitte la Troade pour Lesbos, en compagnie de la nièce d'Hermias qui est devenue sa première épouse.

En 343, Philippe fait appel à lui pour l'éducation de son fils Alexandre, alors adolescent. Il ne revient à Athènes qu'en 336, à la mort de Philippe et s'installe au Lycée, dans un gymnase qui se situe en dehors des murs de la cité. Il dirige l'école péripatéticienne, lieu d'enseignement et de méditation, jusqu'à la mort d'Alexandre, en 323. Devant les menaces du parti antimacédonien, à Athènes, Aristote préfère partir et s'établir en Eubée où il mourut en 322.

Aristote était un esprit curieux de tout et il laisse une œuvre encyclopédique et éclectique. On peut citer les *Parties des animaux*, l'*Éthique à Nicomaque*, la *Constitution d'Athènes*, la *Politique*, la *Rhétorique* et la *Poétique*.

Voilà ce qui concerne l'inscription des citoyens et l'éphébie. Tous les magistrats de l'administration ordinaire sont désignés par le sort, excepté le trésorier des fonds militaires, les administrateurs du théorique et l'intendant du service des eaux, qui sont élus à main levée et restent en charge d'une fête des Panathénées à la fête suivante. Toutes les fonctions militaires sont également données à l'élection.

Βουλὴ δὲ κληροῦται φ', ν' ἀπὸ φυλῆς ἐκάστης. Πρυτανεύει δ' ἐν μέρει τῶν φυλῶν ἐκάστη καθ' ὃ τι ἂν λάχωσιν, αἱ μὲν πρῶται τέτταρες ἕξ καὶ λ' ἡμέρας ἐκάστη, αἱ δὲ ς' αἱ ὕστεραι ε' καὶ λ' ἡμέρας ἐκάστη· κατὰ σελήνην γὰρ ἄγουσιν τὸν ἐνιαυτόν. Οἱ δὲ πρυτανεύοντες αὐτῶν πρῶτον μὲν συσσιτοῦσιν ἐν τῇ θόλῳ, λαμβάνοντες ἀργύριον παρὰ τῆς πόλεως, ἔπειτα συνάγουσιν καὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον, τὴν μὲν οὖν βουλὴν ὅσαι ἡμέραι, πλὴν ἐάν τις ἀφέσιμος ᾖ, τὸν δὲ δῆμον τετράκις τῆς πρυτανείας ἐκάστης. Καὶ ὅσα δεῖ χρηματίζειν τὴν βουλὴν καὶ ὃ τι ἐν ἐκάστη τῇ ἡμέρᾳ καὶ ὅπου καθίζειν οὗτοι προγράφουσι.

Ils rédigent également l'ordre du jour des assemblées. L'une d'elles, dite l'assemblée principale, est tenue [de traiter des sujets suivants] : elle confirme à main levée les magistrats si elle est d'avis qu'ils s'acquittent bien de leur charge. Elle délibère sur les questions d'approvisionnement et de défense du pays. C'est en ce jour que tout citoyen qui le veut doit présenter les accusations de haute trahison. On y donne lecture des états des biens confisqués et des instances engagées pour l'attribution d'une succession ou d'une fille épicière, afin que nul ne puisse ignorer la vacance d'aucun bien.

Ἐπὶ δὲ τῆς ἕκτης πρυτανείας πρὸς τοῖς εἰρημένοις καὶ περὶ τῆς ὄστρακοφορίας ἐπιχειροτοῦσαν διδῶσιν εἰ δοκεῖ ποιεῖν ἢ μὴ, καὶ συκοφαντῶν προβολὰς τῶν Ἀθηναίων καὶ τῶν μετοίκων μέχρι τριῶν ἑκατέρων, κἄν τις ὑποσχόμενός τι μὴ ποιήσῃ τῷ δήμῳ.

Une autre assemblée est consacrée aux suppliques¹. Tout citoyen qui le veut peut déposer un rameau de suppliant pour avoir le droit d'entretenir le peuple des affaires qu'il voudra, publiques ou privées. Deux autres sont consacrées au reste des affaires. Les lois ordonnent que dans chacune d'elles on mette en délibération trois questions relatives aux choses sacrées, trois affaires de héraut ou d'ambassadeurs, trois affaires profanes. Il arrive parfois que la délibération soit ouverte sans vote préalable. C'est devant les prytanes que doivent se présenter tout d'abord les hérauts et les ambassadeurs ; c'est à eux aussi que les envoyés remettent les lettres dont ils sont porteurs.

Questions

1. Qu'est-ce que le Théorique ?
2. Comment sont désignés les membres du Conseil ?
3. Combien de membres compte le Conseil ?
4. Relève les chiffres présents dans le texte ; à quelles informations se rapportent-ils ?

1. L'assemblée ne délibère que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Si un citoyen voulait entretenir le peuple d'une affaire autre, il pouvait le faire lors de la 2^e assemblée. Il faut aussi remarquer le caractère religieux de cette intervention

5. Qu'est-ce qu'une prytanie ?
6. Où se trouvait la Tholos ?
7. Que font les prytanes lorsqu'ils sont en fonction ?
8. Qu'appelle-t-on l'ostracisme en Grèce ancienne ?
9. Qu'est-ce qu'un sycophante ?
10. Sous forme de tableau, récapitule ce qui se passe au cours des différentes séances de l'assemblée.

Traduction des passages en grec seul

Le conseil est désigné par le sort ; il se compose de 500 membres, 50 par tribu. Chaque tribu exerce la prytanie à son tour, dans l'ordre fixé par le sort : les 4 premières pendant 36 jours chacune ; les 6 dernières pendant 35, car l'année est réglée sur le cours de la lune. Tout d'abord, les prytanes en fonction prennent leur repas en commun dans la Tholos et pour cela reçoivent de la cité une indemnité en argent. Ensuite, ils sont chargés de réunir le Conseil et l'Assemblée du peuple : le conseil, tous les jours, à l'exception des jours de vacance, l'assemblée quatre fois par prytanie. Ce sont eux qui inscrivent d'avance toutes les affaires que le Conseil doit traiter, l'ordre du jour de chaque séance et le lieu où il doit siéger.

À la même assemblée, dans la 6^e prytanie, outre les sujets indiqués, les prytanes mettent à l'ordre du jour un vote sur l'ostracisme pour décider s'il y a lieu ou non d'y procéder, les votes sur les accusations contre les sycophantes intentées par les Athéniens et les métèques, jusqu'à concurrence de 3 pour chacune des deux catégories, et contre ceux qui n'auraient pas tenu des engagements pris envers le peuple.

Langue – Les noms féminins

- La langue grecque comprend 3 genres, le masculin, le féminin et le neutre.
- Les noms peuvent se décliner selon 3 grands modèles de déclinaison.
- Le texte d'Aristote présente plusieurs formes de noms féminins de la 1^{re} déclinaison :

Βουλή δὲ κληροῦται φ', ν' ἀπὸ φυλῆς ἐκάστης. Πρυτανεῦει δ' ἐν μέρει τῶν φυλῶν ἐκάστη καθ' ὃ τι ἂν λάχωσιν, αἱ μὲν πρῶται τέτταρες ἐξ καὶ λ' ἡμέρας ἐκάστη, αἱ δὲ ς' αἱ ὕστεραι ε' καὶ λ' ἡμέρας ἐκάστη· κατὰ σελήνην γὰρ ἄγουσιν τὸν ἐνιαυτόν. Οἱ δὲ πρυτανεύοντες αὐτῶν πρῶτον μὲν συσσιτοῦσιν ἐν τῇ θόλῳ, λαμβάνοντες ἀργύριον παρὰ τῆς πόλεως, ἔπειτα συνάγουσιν καὶ τὴν βουλήν καὶ τὸν δῆμον, τὴν μὲν οὖν βουλήν ὅσαι ἡμέραι, πλὴν ἐάν τις ἀφέσιμος ᾖ, τὸν δὲ δῆμον τετράκις τῆς πρυτανείας ἐκάστης. Καὶ ὅσα δεῖ χρηματίζειν τὴν βουλήν καὶ ὃ τι ἐν ἐκάστη τῇ ἡμέρᾳ καὶ ὅπου καθίζειν οὗτοι προγράφουσι.

- Les noms sont, en général, précédés d'un article, qui correspond à notre déterminant français le/la.
- L'article se décline, comme le nom auquel il se rapporte.
- La première déclinaison grecque comprend essentiellement des noms féminins, dont le thème est en -α.
- Des noms féminins peuvent se décliner sur d'autres modèles (formes surlignées).
- Les noms féminins de la première déclinaison présentent, au singulier, deux modèles différents. La variation se fait en fonction du radical du nom. Si le radical se termine par une voyelle ou la lettre ρ, le nom suivra le 1^{er} modèle, sinon il se déclinera sur le second, qui lui-même présente deux variantes.

	Radicaux terminés par une voyelle ou par ρ	Radicaux terminés par une consonne type en η	Radicaux terminés par une consonne type en α- η
N	ἡ ἡμέρα	ἡ φυλή	ἡ γλώττα
V	ἡμέρα	φυλή	γλώττα
A	τὴν ἡμέραν	τὴν φυλήν	τὴν γλώτταν
G	τῆς ἡμέρας	τῆς φυλῆς	τῆς γλώττης
D	τῇ ἡμέρᾳ	τῇ φυλῇ	τῇ γλώττῃ
N	αἱ ἡμέραι	αἱ φυλαί	αἱ γλώτται
V	ἡμέραι	φυλαί	γλώτται
A	τὰς ἡμέρας	τὰς φυλάς	τὰς γλώττας
G	τῶν ἡμερῶν	τῶν φυλῶν	τῶν γλωττῶν
D	ταῖς ἡμέραις	ταῖς φυλαῖς	ταῖς γλώτταις

Remarques

- Tous les noms de la 1^{re} déclinaison ont leur génitif pluriel en -ῶν, avec accent circonflexe.
- Tous les noms de la 1^{re} déclinaison se déclinent de la même façon au pluriel.

Exercices

1. Classez les noms suivants en fonction du modèle qu'ils suivent ; écrivez leur génitif singulier.

Noms grecs	Modèle suivi
ἡ τύχη : le hasard	
ἡ θεά : la déesse	
ἡ φωνή : la voix	
ἡ χώρα : la région, le territoire	

ἡ σκιά : l'ombre	
ἡ μέλιττα, : l'abeille	
ἡ ἀλήθεια, : la vérité	
ἡ οἰκία, : la maison	
ἡ τράπεζα, : la table	
ἡ πηγή, : la source	

2. Analysez les noms suivants (cas / nombre) et transposez-les au singulier, s'ils sont au pluriel, ou au pluriel s'ils sont au singulier.

ταῖς αἰτίαις – τῶν οἰκιῶν – τὴν θεάν – ἡ νύμφη – τὰς δίκας – αἱ χώραι – τῆς πηγῆς – τῆ μελίττη – τὰς τράπεζας

☐ Texte 2

Isocrate, 436-338

Aréopagitique, VII, 24-28

Isocrate naquit en 436 et mourut en 338 avant J.-C., ce qui fait de lui un presque centenaire. Il vécut entre Périclès et la victoire de Philippe à Chéronée, qui scella la fin de l'indépendance des cités grecques.

Issu d'une famille aisée, il put suivre l'enseignement des Sophistes à Athènes ; il aurait été, en particulier, le disciple de Gorgias. Mais les revers de fortune de sa famille, suite à la guerre du Péloponnèse, le conduisirent à devenir logographe, activité qu'il critiqua par la suite et qui n'était pas à la hauteur de ses ambitions. Timide, il avait aussi des difficultés, dit-on, de mémorisation. Aussi ouvrit-il une école de rhétorique en 393 et se consacra-t-il essentiellement à l'enseignement.

Avec le *Panegyrique*, en 380, Isocrate affiche clairement ses idées sur la politique extérieure d'Athènes : il souhaite la fin des rivalités entre les cités – la guerre du Péloponnèse ayant montré les limites des divisions – et la concorde entre tous les Grecs, afin de lutter contre l'ennemi de toujours : le Barbare. L'*Aréopagitique*, certainement composé vers 355, est davantage axé sur la politique intérieure. Il énonce, en particulier, les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de l'État. Discours de type délibératif, il faut supposer que l'orateur s'adresse à l'assemblée après avoir obtenu du conseil le droit de se présenter devant elle, afin de proposer des mesures pour le salut public. Ces propositions visent à rendre à l'Aréopage son autorité d'autrefois.

Αἴτιον δ' ἦν τοῦ ταῦτα τοῖς πολλοῖς ἀρέσκειν καὶ μὴ περιμαχήτους εἶναι τὰς ἀρχάς, ὅτι μεμαθηκότες ἦσαν ἐργάζεσθαι καὶ φείδεσθαι, καὶ μὴ¹ τῶν μὲν οἰκείων ἀμελεῖν, τοῖς δ' ἄλλοτρίοις ἐπιβουλεύειν², μὴδ' ἐκ τῶν δημοσίων³ τὰ σφέτερόν αὐτῶν διοικεῖν, ἀλλ' ἐκ τῶν ἐκάστοις ὑπαρχόντων, εἴ ποτε δεήσειε, τοῖς κοινοῖς ἐπαρκεῖν, μὴδ' ἀκριβέστερον εἰδέναι τὰς ἐκ τῶν ἀρχείων προσόδους ἢ τὰς ἐκ τῶν ἰδίων γιγνομένας αὐτοῖς.

Οὕτω δ' ἀπείχοντο σφόδρα τῶν τῆς πόλεως, ὥστε χαλεπώτερον ἦν ἐν ἐκεῖνος τοῖς χρόνοις εὐρεῖν τοὺς βουλομένους ἄρχειν ἢ νῦν τοὺς μὴδὲν δεομένους⁴· οὐ γὰρ ἐμπορίαν, ἀλλὰ λητουργίαν ἐνόμιζον εἶναι τὴν τῶν κοινῶν ἐπιμέλειαν.

Questions

1. Relevez les termes qui montrent que l'on a affaire ici à un discours argumentatif.
2. Quels éléments montrent qu'Isocrate idéalise le passé ?
3. Que critique-t-il en ce qui concerne la vie politique de son époque ?
4. Traduisez le texte.

Prolongement – La démocratie athénienne

Faites, par groupe, des recherches sur :

1. Solon, Cléisthène, Périclès.
2. La constitution athénienne.
3. Les Liturgies.
4. Comment devient-on citoyen ?

Langue – Rappel sur quelques particularités de la langue grecque

Les quantités de voyelles

- En grec, comme en latin, les voyelles peuvent être longues ou brèves, toutefois, **η** et **ω** sont toujours **longues** tandis que **ε** et **ο** sont toujours **brèves**.
- Les diphtongues **αυ**, **ευ** et **ου** sont toujours longues.

1. La négation porte sur les deux infinitifs qui suivent.
2. Allusion aux pratiques des sycophantes, qui étaient devenus une plaie de la vie politique. Ils tentaient de provoquer des confiscations sur lesquelles ils avaient une part ou se faisaient payer par un accusé pour renoncer à des poursuites.
3. = aux frais du trésor. Il s'agit d'une allusion à la création d'un traitement pour les membres du conseil – ceux qui assistaient aux séances de l'assemblée ainsi que les juges – et, surtout, à la création du Théorique.
4. Il faut sous-entendre ἄρχειν. L'expression οὐδὲν δεόμαι signifie « ne pas se soucier de ».

Les esprits

- Tous les mots commençant par une voyelle sont dotés d'un **esprit**. Celui-ci peut-être **rude** – ce qui note la présence d'une aspiration et se transcrit en français par le h initial (ex. : ἵστορία = histoire) – ou **doux** : dans ce cas, il marque juste l'absence d'aspiration et ne se transcrit pas en français.
- Les esprits se placent au-dessus de la voyelle, si elle est minuscule, en haut, à gauche, si elle est majuscule et sur la deuxième voyelle lorsque l'on a affaire à une diphtongue.

Les accents

- Presque tous les mots, en grec, portent un accent, qui marquait une élévation de la voix sur la syllabe qu'il frappe. Cet accent peut être **aigu**, **grave** ou **circonflexe** et sa présence obéit à des règles précises.
- L'accent d'un mot ne remonte jamais au-delà de la troisième syllabe à compter de la fin du mot : φιλόανθρωπος. C'est ce que nous appellerons **la règle des trois temps**.
- Lorsque la syllabe finale est longue, l'accent doit se déplacer pour ne pas circonvenir à la règle : φιλανθρώπων.
- L'accent circonflexe ne remonte jamais au-delà de la deuxième syllabe à compter de la fin du mot : οἱ πολῖται.
- **En ce qui concerne les verbes**, la règle est que l'accent « remonte » le plus haut possible, c'est-à-dire sur la troisième syllabe à partir de la fin du mot : λεγόμεθα.

Cependant, certaines formes, en particulier en ce qui concerne l'aoriste, ont un accent particulier. Elles seront signalées au cas par cas.

- **En ce qui concerne les noms**, chacun a un accent propre que l'on appelle accent premier. Il se maintient tel quel si la règle des « trois temps » est respectée, sinon il se déplace.
- **Le problème des enclitiques**. Ce sont de petits mots qui ne portent pas d'accent propre, c'est pourquoi ils forment un ensemble avec le mot qui les précède ; c'est alors l'ensemble qui est frappé de l'accent, de façon à respecter la règle des trois temps.

Exemples : ἀγαθός τις – ξένος τις – ἄνθρωπος τις.

Dans le premier cas, l'accent reste aigu – alors qu'il devrait être grave, car en fin de mot ; dans le deuxième cas, il n'y a pas de modification car la « règle des trois temps » n'est pas modifiée ; dans le troisième cas, un accent est rajouté à la fin du premier mot pour que la « règle des trois temps » soit respectée.